

COMMUNICATION BUDGETAIRE DE LA MAIRE SUR LE BUDGET 2022

Le budget primitif 2022 s'inscrit dans un contexte de reprise de l'économie parisienne, bien que les incertitudes à moyen terme perdurent. Comme cela a été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, l'emploi, le secteur du tourisme et de l'hôtellerie ainsi que l'activité commerciale repartent à la hausse. **Ce budget se veut ainsi volontariste pour accompagner les plus fragiles, renforcer la reprise économique, accélérer la transition écologique et financer les investissements au service des Parisiennes et des Parisiens.**

Toutefois, cette situation ne peut occulter les conséquences exceptionnelles de la crise sanitaire sur les finances parisiennes et le désengagement de l'Etat face à cette situation : depuis le début de cette crise, les budgets pour 2020 et 2021 en portent les stigmates, et son **coût est à présent estimé à environ 1,2 Md€**, qu'il s'agisse de l'augmentation des dépenses (470 M€) ou de la baisse des recettes (- 730 M€).

La stratégie budgétaire pour 2022 tient compte de ce contexte et repose à la fois sur une reprise des recettes de fonctionnement estimée + 2,3 %, avec une stabilité de l'impôt direct local, conformément aux engagements pris devant les Parisiennes et les Parisiens, et une augmentation des dépenses de + 2,2 % par rapport au BP 2021. **Le budget 2022 permettra de financer notamment les dispositifs de solidarité pour accompagner les Parisiennes et les Parisiens les plus fragiles, qui subissent les conséquences économiques et sociales de la crise, de créer une direction de la santé publique et une direction de la transition écologique car la vitalité de nos écosystèmes est liée à la santé humaine et à la préservation de notre environnement, et de mettre en œuvre la territorialisation de l'action publique municipale pour confier aux maires d'arrondissements davantage de pouvoir et de moyens (en matière de propreté, d'entretien et embellissement des quartiers, de tranquillité et de sécurité, d'animation de la vie locale) afin d'améliorer la rapidité et l'efficacité des interventions grâce à leur connaissance fine de notre territoire. La politique d'investissement maintient également un rythme ambitieux avec une stratégie soutenable et maîtrisée de son financement pour accélérer la transition sociale et écologique de notre économie vers un modèle plus local, plus juste et plus respectueux de l'environnement.**

1. Le cadre budgétaire permet de financer les dispositifs de solidarité, de favoriser le développement de grandes politiques publiques et d'accélérer la transition sociale et écologique

Les documents relatifs au DOB avaient permis de communiquer aux conseillères et aux conseillers de Paris les principales hypothèses du budget primitif 2022. Ces éléments

sont confirmés et détaillés dans les documents présentés dans le cadre de ce débat budgétaire.

Les recettes, évaluées à 8 762,8 M€, sont en hausse par rapport à 2021 ainsi que les dépenses de fonctionnement, évaluées à 8 361,6 M€.

La **fiscalité immobilière**, estimée à 1,6 Md€, repart progressivement, d'environ +4 %, après une baisse exceptionnelle pendant la crise sanitaire. La **taxe de séjour**, au regard des données relatives à la reprise de tourisme, devrait également retrouver un niveau d'avant-crise, 95 M€, soit le niveau de 2019. Les **recettes tarifaires** se rétablissent également après une chute en 2020 de près de 58 M€. Enfin, la fiscalité directe reste stable¹, et les taux de taxes foncières n'augmentent pas, conformément aux engagements pris, afin de **préserver le pouvoir d'achat des Parisiennes et des Parisiens**.

Les **recettes de loyers capitalisés** s'élèvent à 352 M€, dont 150 M€ inscrits en fonctionnement conformément à la dérogation octroyée par le Gouvernement. La perception de cette recette s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle opération de conventionnement contribuant ainsi à atteindre en 2025, l'objectif de 25 % de logements sociaux sur le territoire parisien, conformément à la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

Toutefois, certaines recettes ne se rétablissent pas et diminuent compte-tenu des effets d'hystérèse de la crise sanitaire, à l'instar de la **fiscalité économique** : la CVAE devrait être affectée par les effets de la crise du Covid-19, avec une baisse d'environ 2,7 %, la dynamique de CFE, dans l'attente de la mise en œuvre de la réforme du Grand Paris, devrait être reversée à la métropole du Grand Paris avant un transfert total et définitif en 2023.

La perte du lien fiscal entre les citoyens et le territoire

Depuis, 10 ans, les **nombreuses réformes fiscales** mises en œuvre ont restreint les marges de manœuvre fiscales de la Ville, portant atteinte par voie de conséquence au principe de libre administration des collectivités territoriales. De la suppression de la taxe professionnelle, aux transferts de fiscalité successifs, alors même que les mécanismes de compensation ne prennent pas en compte le dynamisme des impôts ainsi transférés, à la réforme de la taxe d'habitation compensée par une quote-part de TVA, le pouvoir des collectivités en matière de taux et de bases fiscales a fortement décliné et accroît l'exposition de ces recettes aux conjonctures économiques. À ce titre, **le bilan de la Cour des comptes sur la fiscalité locale, issu du 2^{ème} fascicule portant sur les finances publiques locales en 2021 publié le 23 novembre 2021, est sévère**. En effet, la Cour partage l'analyse des associations d'élus (France urbaine, Association des Maires de France et Départements de France) regrettant la déterritorialisation des ressources locales, la perte de résilience découlant de l'effritement de l'autonomie fiscale et les effets de bord induits par la suppression de la taxe d'habitation.

¹ En retraçant le transfert de CFE prévu initialement en 2021 mais reporté à 2023 par la LFI pour 2021

C'est dans ce cadre que la Maire de Paris a confié à Paul Simondon, adjoint à la Maire de Paris en charge des finances, du budget, de la finance verte et au Président du groupe Communiste et Citoyen, Nicolas Bonnet Oulaldj, une **mission visant à produire une contribution afin de nourrir le débat sur l'avenir des finances locales**. Les conclusions en seront présentées en début d'année 2022.

La progression des dépenses de fonctionnement, d'environ 2,2 %, est encore largement portée par les conséquences de la pandémie et des causes exogènes, mais reste maîtrisée au regard des recettes de fonctionnement attendues

Cette progression des dépenses permet de financer notamment les **dispositifs de solidarité**, dont près de 395 M€ pour le **financement du RSA** et l'accompagnement des plus fragiles, et de **santé publique**. La Ville poursuit également le **développement des transports en commun et des mobilités douces**, afin de réaliser des aménagements pour donner toujours plus de place aux piétons et aux vélos grâce à la création de **nouvelles pistes cyclables**. La Ville finance également, par une contribution d'un montant de 399 M€ à Ile-de-France Mobilités, le déploiement, l'amélioration et **l'entretien du réseau des transports**.

Les dépenses de gestion progressent également en raison de **la mise en œuvre des actions en matière de lutte contre le réchauffement climatique** et de **la territorialisation de l'action publique**, pour donner davantage de pouvoirs et de moyens aux maires et faire de l'arrondissement l'échelon de référence de l'action municipale. Une augmentation de près de 7 % de la part « animation locale » de la dotation d'animation locale et une enveloppe de 12 M€ pour accroître la réactivité des arrondissements en matière de propreté permettront d'engager pleinement cette priorité de la mandature.

La masse salariale donne lieu à une inscription de 2 541 M€ au budget primitif. Elle s'inscrit en progression de 2 % par rapport au BP 2021. La progression s'explique principalement par la revalorisation de la catégorie C, par les mesures issues du Ségur de la Santé, par l'effet « Glissement Vieillesse technicité », par la tenue de 4 tours d'élections et par les mesures d'accompagnement décidées dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de transformation de fonction publique. Si ces mesures sur les bas salaires, décidées de manière soudaine et non concertées par l'État, sont bienvenues pour les agents concernés, elles sont financées principalement par les collectivités territoriales (75 % des agents de catégorie C appartenant à la fonction publique territoriale), et ce une nouvelle fois sans aucune compensation pour ces dernières.

Outre ces mesures, certaines décisions propres à la politique en matière de ressources humaines de la Ville de Paris expliquent aussi cette augmentation. **La recherche de l'égalité salariale et la valorisation des métiers de la Ville, afin d'en renforcer l'attractivité, guideront des mesures relatives à la carrière ou à la rémunération des agents**. Ces axes de travail s'inscrivent en cohérence avec les engagements pris dans le cadre du Plan Égalité 2021-2023, notamment la suppression des écarts de rémunération non justifiés par un motif professionnel entre les femmes et les hommes d'un même corps d'ici 2023.

La progression de la masse salariale est également le résultat des mouvements d'emplois. Le budget emplois 2022 traduit les priorités de la mandature, au premier rang desquelles figurent notamment la transition écologique et la lutte contre les dérèglements climatiques avec la création d'une direction dédiée. Il intègre également la création d'une Direction de la santé publique, qui doit permettre à la Ville de Paris, dans un contexte de crise sanitaire, de gagner en anticipation, réactivité et en efficacité sur les questions de santé publique.

Le budget emplois 2022 entérine également la création de la nouvelle Police municipale Parisienne, avec la bascule progressive des agents vers les nouveaux corps et la montée en puissance des effectifs avec la création de 138 postes. L'entretien et la végétalisation de l'espace public, le développement de nouveaux services publics pour les Parisiennes et les Parisiens, le renforcement de l'action en direction des populations les plus fragiles et la résorption de l'emploi précaire constituent les principales autres priorités traitées par le budget emplois 2022. Au total, avec 442 créations de postes, 125 redéploiements et un solde des transformations de -3,5, le budget emplois 2022 présente un solde + 313,5 emplois et 8 588 heures de vacation pour un impact en masse salariale de 8,2 M€ sur 2022.

Des dépenses de péréquation qui poursuivent leur hausse, à des niveaux difficilement soutenables et sans aucune corrélation avec le poids économique de Paris dans la richesse nationale, malgré le coût de la crise sur les finances parisiennes

Le poids de la péréquation horizontale au sein des dépenses de la Ville, dont l'objectif partagé est de lutter contre les fractures territoriales, ne cesse de croître, y compris dans un contexte de crise. **En 2022, la Ville verse 140 M€ de plus qu'elle ne reçoit de l'Etat.**

Le montant des dépenses de péréquation pour la Ville de Paris, évalué à 681M€, soit une évolution de 4 % par rapport à 2021, **représente 53 % de l'effort de solidarité financière au niveau de l'Ile-de-France, et plus de 22 % de l'effort de solidarité au niveau national.** Par voie de conséquence, tout effort de gestion envisagé est contraint par la progression de ces dépenses. Il est urgent que l'État travaille en association avec les associations d'élus à une remise à plat de la péréquation, faisant une plus grande place aux élus locaux qui sont les mieux à même d'identifier les problèmes et les solutions pour leurs territoires. Dans l'attente de cette refonte indispensable, conformément à un vœu adopté par le Conseil de Paris, la Ville propose que l'État mette en place un moratoire sur les hausses de la péréquation horizontale, pris en charge par le budget de l'État, dès lors que les collectivités font face à un choc financier.

Face aux conséquences inédites de la crise du Covid-19 pour les finances parisiennes, l'Etat n'a pas été aux côtés de la Ville. Cette absence de soutien s'inscrit par ailleurs dans un contexte de désengagement structurel de l'État envers la Ville.

Le coût de la crise est exceptionnel : depuis mars 2020, il est évalué à 1,2 Md€. Pour la seule année 2020, l'exercice de comptabiliser l'ensemble des pertes de recettes et des dépenses exceptionnelles, qui a été réalisé dans le cadre d'une annexe au compte administratif, aboutit à un coût, de 772 M€. À ce jour, la perte de recettes serait estimée à hauteur de 730 M€ et les dépenses supplémentaires à 470 M€. Lors de l'examen du compte administratif pour 2021, cette analyse sera détaillée.

Paradoxalement, la Ville de Paris, à l'instar de nombreuses autres grandes villes, durement touchées par la crise, n'a pas été éligible aux mesures d'aides directes, en particulier la clause de sauvegarde pour les communes. **L'étude menée par France urbaine visant à mesurer l'impact de la pandémie sur les finances des territoires urbains sur l'année 2020 démontre ainsi que l'épargne nette des communes de plus de 100 000 habitants s'est effondrée de plus de 80 % entre 2019 et 2020 et que les pertes de recettes sont estimées à environ 1,3 Md€.** Ce constat est confirmé par le premier fascicule du rapport de la Cour des comptes, publié le 30 juin 2021, indiquant que les territoires urbains ont davantage souffert des conséquences de la crise sanitaire, sociale et économique, notamment au regard des nombreuses charges de centralité de ces territoires.

Par ailleurs, reconnaissant la nécessité d'accompagner les collectivités territoriales, l'Etat avait annoncé un plan « France Relance », présenté comme un soutien inédit en faveur des collectivités, qui assurent 70 % de l'investissement public en France. Or, l'Etat n'a pas été à la hauteur des enjeux malgré l'ampleur des crédits du plan de relance européen, pour lequel la France recevra 40 milliards d'euros. **Pour Paris, le montant attribué, fort décevant quand on connaît le rôle moteur de notre collectivité dans la relance, est de 34 M€ alors que la Ville investit 1,5 Md€ en 2021, soit 2 % seulement de notre investissement.** Dans le fascicule 2 du rapport annuel de la Cour des comptes sur « *La situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements* », la Cour partage les limites de la territorialisation du plan de relance et souligne l'insuffisante articulation entre les différents contrats et la regrettable prééminence des appels à projets.

En outre, les **dotations de l'Etat continuent de diminuer** pour atteindre un résultat nul en 2023 : entre 2014 et 2020 la baisse de la dotation globale de fonctionnement pour Paris représente 615M€. En 2022, il est attendu un produit de la DGF de 14 M€ soit une nouvelle baisse, de 6 M€, par rapport au BP 2021. **Pour la troisième année consécutive, le solde des relations financières (dépenses de péréquation évaluée en 2022 à 681M€ et dotations évalués à 541 M€) avec l'Etat est donc déficitaire pour la Ville de Paris.** La Ville verse donc 140 M€ de plus qu'elle ne reçoit de l'Etat

Enfin, s'agissant **de la dette sociale de l'Etat à l'égard de la Ville**, la tendance observée depuis plusieurs années se confirme. En 2022, la dépense cumulée au titre des trois allocations individuelles de solidarité (RAS/APA/PCH) est estimée à 595,2 M€, alors que les compensations perçues par la Ville, y compris au titre de la majoration du taux de DMT0, est de 459,9 M€. Ainsi, pour la mise en œuvre de ces allocations individuelles de solidarité prévues par la loi, l'Etat est donc redevable à la Ville de Paris de 135,3 M€ pour la seule année 2022. Depuis 2014, en suivant cette méthodologie, la dette sociale de l'Etat s'élève à 1,2 Md€.

Ce cadre budgétaire, en lien avec la reprise économique et sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, permet de rétablir, progressivement, l'épargne de la Ville

Les conséquences de la crise du Covid-19, induisant une violente baisse des recettes et une progression très dynamique des dépenses en fonctionnement, sans aucune aide significative de l'Etat, ont réduit l'autofinancement de la Ville de Paris.

Pour 2022, le dynamisme retrouvé de certaines recettes conduit à légèrement augmenter l'épargne par rapport à 2021. Il est ainsi prévu une épargne brute d'environ 401,2 M€, contre 20 M€ constaté au CA 2020 (et 382 M€ au BP 21).

La stratégie budgétaire et la mobilisation accrue des recettes d'investissement permettent de définir une stratégie soutenable de financement des investissements

Les dépenses d'investissement s'inscrivent à hauteur de 1,65 Md€, hors remboursement d'emprunt, en hausse par rapport au BP 2021 pour notamment accompagner la transition écologique et soutenir l'économie et la création d'emplois à Paris. Parmi ces dépenses, 42 % sont fléchées vers la politique de l'aménagement des territoires et de l'habitat, 16 % vers la culture, la jeunesse, le sport et les loisirs et 7 % en direction de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage. **Les recettes hors nouveaux emprunts sont évaluées à 666,1 M€. La capacité de financement des investissements de la Ville, en 2022, s'établit donc à 1 067,3 M€ et couvre 64,5 % des dépenses prévues, l'épargne brute y contribuant pour 36,4 %.**

Sur la base d'une autorisation d'emprunt à 905 M€ au 1^{er} janvier 2022 et dans l'hypothèse d'une saturation de celle-ci, la dette totale au 31 décembre 2022 s'établirait à 7,7 Md€. La durée de désendettement de la collectivité, en lien avec le niveau réduit de l'épargne brute, serait alors de 19,33 ans. **La dette parisienne, à la différence de l'État, ne sert qu'à financer des investissements, et non les dépenses de fonctionnement, de la Ville, investissements au service de la protection des plus fragiles, de l'amélioration des services publics et du cadre de vie ainsi qu'à l'adaptation de la Ville au changement climatique.**

Il ne faut pas oublier que les investissements réalisés par la Ville, outre ses effets sur le bien-être des habitants, sur la transformation de Paris au regard du choc climatique, sur l'économie et l'emploi, participent de l'enrichissement de la collectivité parisienne. Ainsi, entre fin 2014 et fin 2020, le patrimoine de la Ville est passé de 25 à 40 milliards d'euros.

Enfin, les conditions dans lesquelles la Ville a recours aux financements extérieurs restent extrêmement favorables. L'agence de notation Standards and Poor's, a ainsi confirmé le maintien de la note « AA » pour la Ville, tout en faisant évoluer la perspective

de « négatif » à « stable ». Il s'agit de la meilleure notation possible pour une collectivité locale française. Paris profite également à la fois d'un contexte de taux bas généralisés et de maturités longues (moins de 0,70 % en 2020 et moins de 1 % en 2021 en dépit de la hausse amorcée à l'échelle mondiale), reflétant une signature appréciée par les investisseurs. Par ailleurs, la diversification des sources de financements, la limitation de l'exposition aux variations des taux d'intérêt et la structure saine, sans aucun produit toxique, permettent à la Ville d'assurer une gestion prudente de sa dette.

2. Le budget ambitieux pour 2022 met en œuvre les priorités politiques indispensables au financement des services publics locaux

La territorialisation des politiques municipale : le Pacte Parisien de la proximité

La gestion de la crise sanitaire a conforté le choix d'accroître la proximité pour la Ville de Paris. Les décisions les plus adaptées sont celles prises par l'échelon le mieux placé, au plus près du réel. C'est aussi dans la proximité que l'on assure le pilotage le plus agile, et donc le plus efficace, de l'action publique.

Le « **Big Bang de la proximité** » s'incarne notamment par des réformes dans les domaines de la propreté, de l'entretien et de la sécurité pour améliorer le cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens et le renforcement de la démocratie locale. **Le budget 2022 permet ainsi d'accorder davantage pouvoirs et de moyens aux maires d'arrondissement.** Ainsi, 12 M€ seront mis à la disposition des arrondissements en matière de propreté pour augmenter la réactivité des interventions et leur ciblage. Les mairies d'arrondissement auront en effet la possibilité de commander différentes prestations de propreté à partir d'un catalogue. 75 % de cette enveloppe de 12 M€ sera répartie entre les arrondissements selon trois critères cumulatifs, la densité de population, les km de voiries et la présence de sites à affluence particulière (gares, sites touristiques, campus universitaires, commerces etc.). 25 % de l'enveloppe seront entièrement dédiés aux quartiers populaires parisiens. De plus, des responsables de quartier chargés de veiller au bon entretien de l'espace public seront mis en place ainsi qu'un doublement progressif des équipes « urgences propreté » pour traiter les situations d'urgence.

Enfin, le budget prévoit également une augmentation de près de **7 % de l'animation locale** (comprise dans la dotation dite d'animation locale) et la mise en place d'un **fonds d'animation locale, doté de 300 k€**, permettant aux maires d'arrondissement de subventionner des associations à vocation sociale et/ou concourant à l'animation locale.

Le budget 2022 maintient à un haut niveau une politique sociale et solidaire pour accompagner les plus fragiles.

Dès le début de la crise, la Ville de Paris a été en première ligne pour préserver la santé de toutes et tous et assurer la continuité des services publics locaux.

La crise sanitaire a ainsi questionné les organisations et invité à gagner en anticipation, réactivité et efficacité. C'est dans ce contexte que la Ville crée une **Direction de la santé publique**, regroupant les services santé auparavant dispersés au sein de la DASES et de la DFPE, constituée de 1 350 agents. Cette direction sera chargée de porter l'action de la Ville pour une politique de santé publique et environnementale ambitieuse. Au regard de la situation sanitaire, les services de santé continueront d'être fortement mobilisés sur le front de la lutte contre l'épidémie, et **1 M€ est d'ores et déjà prévu pour les opérations de dépistages et de vaccination**. Le budget 2022 prévoit notamment 12,9 M€ pour les actions de prévention, d'éducation pour la santé et pour les centres de santé, dont une partie est affectée à la lutte contre les toxicomanies et 1,7 M€ au titre de la poursuite du Plan de mobilisation sur la problématique du crack. **En effet, les moyens dédiés à lutter contre cette addiction et ses conséquences seront renforcés pour mettre un terme à la situation indigne que vivent les usagers de drogues et les habitants dans les quartiers où existe une consommation de rue**. Enfin, 11,5 M€ sont inscrits au titre de la protection maternelle et infantile (PMI) et la planification familiale, notamment pour le financement d'un centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) itinérant et du dispositif de **lutte contre la précarité menstruelle**, permettant de mettre à disposition des serviettes hygiéniques dans les collèges.

En 2022, dans un contexte de crise sociale inédite, la Ville de Paris poursuivra et accentuera son action en faveur des Parisiennes et des Parisiens en difficulté. Au regard des effets d'hystérèse de la crise dans le champ social, 395 M€ sont prévus au budget au titre du revenu de solidarité active (RSA). Depuis le début de la crise sanitaire, la Ville a enregistré en moyenne 67 400 allocataires du RSA par mois, soit 10 % d'augmentation par rapport à la situation d'avant crise (61 500 bénéficiaires en moyenne). En novembre 2020, le nombre d'allocataires a atteint un pic de 70 700. L'hypothèse retenue pour 2022 repose sur un retour progressif au niveau d'avant crise, soit 64 400 bénéficiaires en moyenne sur l'année.

Conformément aux objectifs fixés dans le **Plan Parisien d'Insertion par l'Emploi** (PPIE) adopté en octobre 2021, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA sera renforcé afin de s'adapter aux profils des nouveaux bénéficiaires, afin de lever les difficultés spécifiques d'accès à l'emploi. En outre, au sein du PPIE et dans le cadre de la mise en œuvre du plan « Paris Boost Emploi », 15,3 M€, soit +0,2 M€ par rapport à 2021, financent l'insertion professionnelle grâce à des appels à projet tels que « dynamique emploi », « services à la personne », « Paris Réactiv emploi » du dispositif « Premières Heures », ainsi que par le soutien à différents acteurs (Mission locale de Paris, Ensemble Paris Emploi Compétences).

Dans le cadre du **Pacte Parisien de Lutte Contre l'Exclusion**, plusieurs actions emblématiques seront menées pour renforcer les dispositifs de lutte contre la grande exclusion, notamment la création temporaire d'un centre d'hébergement pour femmes sortant de maternité dans le 5^{ème} arrondissement, de nouvelles pensions de famille dans le cadre de l'engagement de créer une nouvelle pension de familles par arrondissement d'ici la fin de la mandature, ou encore l'extension du dispositif ELIHAS (équipes de liaisons intersectorielles d'accompagnement entre Habitat et Soins) dont la mission est d'intervenir auprès des personnes en difficulté psycho-sociales signalées par les

baillleurs sociaux. Enfin, la subvention de la Ville au **Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris** (369 M€) marque un engagement constant et fort de la collectivité pour assurer l'accompagnement social et le soutien financier aux ménages parisiens qui en ont besoin.

Plus de logements à prix abordables, c'est la priorité pour les classes moyennes et les familles populaires de Paris. C'est pour répondre à ce défi que la Ville a fait du logement sa priorité et son budget 2022 en atteste.

Le logement est un investissement du temps long ; année après année, budget après budget. Depuis 2001, en vingt ans, **la Ville a ainsi produit plus de 115 000 nouveaux logements sociaux, record en Europe.** Par ailleurs, Paris innove en **proposant des appartements deux fois moins chers que le prix du marché, grâce à la séparation du foncier du bâti** : plus d'un millier verront le jour d'ici 2026. Enfin, nous poursuivons le virage de la transition environnementale ; pour cela, 5 000 logements seront rénovés par an.

Dans ce cadre, la Ville investira massivement pour poursuivre la création de logements sociaux. **L'objectif est en effet d'atteindre 25 % de logements sociaux sur l'ensemble du territoire parisien d'ici à 2025.** Pour atteindre cet objectif les politiques de conventionnement du parc libre des bailleurs sociaux comme la politique de préemption dans le secteur diffus ou la transformation de bureaux seront mobilisés. **148 M€ seront consacrés à l'acquisition foncière pour le logement social.** Par ailleurs, les aides au secteur locatif seront poursuivies dont 1 M€ permettra de faciliter la mise sur le marché locatif de certains logements vacants (Dispositif Multiloc et Louez solidaire) et d'accompagner les locataires et 2,1 M€ permettront d'accompagner les propriétaires dans la gestion et l'entretien de leurs logements.

Face à l'urgence climatique, la Ville s'engage et prépare l'adaptation indispensable du territoire parisien

Alors que les événements extrêmes liés aux changements climatiques se multiplient dans le monde, la Ville de Paris a souhaité créer une **nouvelle direction dédiée à la transition écologique et au climat.** La DTEC, dont le budget est de 5,9 M€ en fonctionnement et 3,9 M€ en investissement, a ainsi vocation à réussir l'accélération de la transition écologique, pour répondre au défi du changement climatique et de ses impacts socio-écologiques.

En 2018, la Ville a renforcé son ambition climatique en inscrivant l'objectif de neutralité carbone dans son Plan Climat, **ambition saluée par la récompense au « UN Global Climate Award 2021 ».** Paris poursuit l'amélioration de la prise en compte des enjeux climatiques et de résilience dans son budget par la mise en place d'un budget climat. Au sein de ce budget primitif, chaque dépense de chaque fonction a été évaluée selon une méthodologie partagée par d'autres collectivités et I4CE.

Conformément aux objectifs du **Plan Climat Air Énergie Territorial**, 2 M€ en fonctionnement et 8,5 M€ en investissement permettront de poursuivre le financement de l'accompagnement de la transition du parc privé engagé depuis 2008. Le lancement « **d'éco-Rénovons 2** » permet de développer la rénovation environnementale du bâti en copropriété (végétalisation, matériaux naturels, EnR) avec une visée sociale. À cela s'ajoute le renforcement des leviers d'action pour lutter contre la précarité énergétique (création de l'observatoire parisien de la précarité énergétique, lancement d'un service de détection et d'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique avec le SLIME).

2,8 M€ seront consacrés à l'**Académie du Climat**, et au développement du programme TUMO en son sein, lieu pour s'informer, se former et agir pour relever les défis climatiques.

Les espaces verts constituent des îlots de fraîcheur essentiels à l'adaptation d'un territoire dense au changement climatique. La Ville investira dans l'entretien, la création des parcs et jardins. À titre illustratif, 0,6 M€ est dédié à la création du parc de la ZAC Python-Duvernois (20e), 0,6 M€ à la ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14e) et enfin 0,4 M€ à la végétalisation du boulevard Bourdon (4e) et à la rénovation du parc André Citroën (15^e). **La démarche de végétalisation, la mise en place de la coopérative carbone, la rénovation thermique des bâtiments, le déploiement des cours d'école Oasis, l'accroissement de la biodiversité urbaine avec notamment le plan arbres, l'agriculture urbaine, l'alimentation durable, la valorisation des déchets sont autant de moyens d'engager la transition écologique.** Les parties suivantes présentes chacun de ces dispositifs ainsi que les moyens qui y sont alloués.

Le budget 2022 finance les investissements nécessaires pour mettre en œuvre les projets prioritaires de la mandature destinés à transformer la ville, notamment dans les domaines de la valorisation écologique de l'espace public et de l'aménagement urbain

L'entretien, la valorisation et l'aménagement de l'espace public sont une priorité politique, à cette fin le budget 2022 prévoit 105 M€ de dépenses en investissement, soit + 38 M€ par rapport à 2021, et 37 M€ en fonctionnement, soit + 3,6 M€. Cette priorité s'illustre par les nombreux moyens mis en œuvre par la Ville.

Dans le cadre de la **démarche « Embellir votre quartier »**, qui regroupe l'ensemble des interventions planifiées dans un même quartier sur une période de travaux resserrée, l'objectif est de transformer et de végétaliser l'espace public du quotidien, après concertation des habitants et plus de 2 500 propositions sur « idée.paris ». En 2022, la politique « Embellir » est portée par deux enveloppes « transformation » et « végétalisation » des quartiers, dotées respectivement de 13,5 M€ et de 14 M€. En 2023, cette démarche sera portée par les investissements localisés (IL), afin d'être pleinement intégrée dans le budget d'investissement des mairies d'arrondissement.

En 2022, les travaux se poursuivront avec **la mise en place des projets d'aménagement sur l'espace public**, notamment dans les 17 premiers quartiers « Embellir », la poursuite de la **pérennisation des pistes cyclables avec le lancement**

d'un nouveau plan vélo pour une ville 100 % cyclable doté de 250 M€, dont 13 aménagements cyclables doivent entrer en chantier en 2022, la végétalisation des grands axes, le renforcement de la place accordée aux piétons avec notamment le déploiement des rues aux écoles, pour 3 M€ et 10 M€ d'AP, des rues aux enfants, l'élargissement des trottoirs, permettant également un meilleur cheminement pour les personnes en situation de handicap, la Zone à trafic limité de Paris Centre au bénéfice des habitants et le développement des forêts urbaines, dont 2 M€ sont prévues pour des études.

De grands projets emblématiques d'aménagements (318 M€) vont se mettre en place, notamment dans les quartiers prioritaires de la Ville. À titre d'exemple, on peut citer la reconstruction du centre Paris Anim' Mercœur (6,5 M€) dans le 11^{ème} arrondissement, les travaux portant sur les espaces verts et la voirie du GPRU Porte de Vincennes (15,2 M€), le financement des équipements dans la ZAC Saint Vincent de Paul (14^e): équipement mutualisé dans l'ancienne maternité Adolphe Pinard(14,7 M€) et gymnase (7 M€), 3,5 M€ pour la 2^{ème} phase de la rénovation du Parc André Citroën dans le 15^{ème} arrondissement, la rénovation et l'entretien du Parc des Buttes Chaumont, (3,3 M€) et le financement des équipements et de l'espace public de la ZAC Python Duvernois, la Tour des sports (15,8 M€), le parc (8 M€), l'aménagement de 3 terrains de grands jeux du centre sportif Louis Lumière (3 M€). La Ville poursuit également ses engagements afin de recourir à des matériaux écologiques et de très bonnes performances énergétiques. 2022, c'est également le lancement d'un vaste plan de rénovation d'établissements scolaires et petite enfance dont le volet plan climat. C'est aussi l'exemple du projet emblématique de la **Porte de la Chapelle**, futur site olympique pour Paris en 2024. En 2022, ce projet du renouvellement urbain du nord-est parisien sera doté d'une enveloppe de 60 M€ pour la nouvelle Aréna, cette opération participant au renouveau du quartier en offrant dès 2023 un équipement contribuant au développement du sport de haut niveau et à l'accueil d'événements sportifs d'envergure, ainsi que des gymnases de proximité pour les habitants. Ce sont aussi 37 M€ pour le **projet OnE dans le quartier de la Tour Eiffel**, qui vise à réaménager l'espace entre le Trocadéro et le Champ de Mars, dans le sens de davantage de végétalisation et d'une meilleure circulation des piétons.

Dans la perspective d'enrichir l'offre de **transports en commun** afin d'offrir des modes de mobilités alternatifs à l'automobile, les travaux du tramway T3 Ouest, notamment entre la Porte d'Asnières et la Porte Maillot, se poursuivront en 2022, en hausse de 15 M€ par rapport à 2021, ainsi que les travaux de la ligne 14 et la poursuite de l'adaptation des stations de métro de la ligne 11.

Durant l'année à venir sera engagé la rédaction de l'ensemble du **futur Plan Local d'Urbanisme bioclimatique** comprenant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les Orientations d'Aménagement et de Programmation ainsi que l'ensemble du règlement. Afin de nourrir ces rédactions, les avant-projets de ces documents seront soumis à la concertation des Parisiennes et Parisiens lors de deux grandes concertations programmées au premier semestre 2022

La Ville de Paris est une des capitales européennes les plus boisées avec plus de 200 000 arbres plantés dans les rues, les espaces verts et les équipements municipaux, sans oublier les plus de 300 000 arbres dans les bois de Boulogne et Vincennes. Parmi

les priorités de cette mandature, celui de développer la nature en ville est une nécessité pour lutter contre le réchauffement climatique. Au sein des 14 M€ de dépenses prévues pour les espaces verts urbains, plus de 3 M€ sont dédiés aux arbres et aux bois et 9,8 M€, en hausse de 5,8M€ par rapport à 2021, pour les entretenir.

La Ville de Paris priorise ses investissements dans les quartiers populaires. En effet, l'engagement de **concentrer 25 % des investissements dans les quartiers populaire sera tenu.**

Le BP 2022 engage la territorialisation des moyens de la **propreté**. En plus du travail de connaissance précise et de programmation des moyens, humains, matériels et financiers de l'ensemble des moyens dédiés à la propreté dans le cadre de feuilles de route, **une enveloppe budgétaire de 12 millions d'euros sera mise à la disposition des maires d'arrondissements.** Les opérations « territorialisées » de nettoyage et de remise en état programmées à la demande des maires d'arrondissement seront poursuivies et amplifiées. Elles visent, à l'échelle d'un quartier, d'une rue, à réaliser plusieurs opérations simultanément, par les services de la Ville ou les prestataires. Les opérations « 24 heures » lancées à la rentrée 2020 permettent ainsi de cumuler sur une journée le nettoyage des tags, de l'affichage sauvage, la peinture du mobilier urbain, et des autres souillures au sol dans une même rue, un même quartier. L'ouverture d'ateliers dits d'après-midi permettra aussi de renforcer le nettoyage des rues en après-midi et début de soirée. Cette plus forte réactivité sera aussi permise par une modernisation des moyens avec, pour priorité, l'accroissement du taux d'utilisation des engins au quotidien et la poursuite de la digitalisation (SI Nettoyement et DansMaRue) pour assurer une information en continu et donc une adaptabilité et une réactivité plus forte aux situations.

Par ailleurs, le BP 2022 marque la poursuite de notre **engagement pour la réduction des déchets non recyclables et non valorisants** avec un 3^{ème} jour de collecte du bac jaune dès septembre 2022 pour permettre de mieux répondre à l'augmentation du tri par les Parisiennes et les Parisiens. Le déploiement des points d'apports pour la collecte des **déchets alimentaires** se poursuivra ainsi que l'installation des Trilibs. Parallèlement, la Ville renforcera tout début 2022 son soutien aux ressourceries. La tendance de long terme est la réduction des déchets : **la production de déchets est passée de 483 kilos/ habitant en 2010 à 403 kilos en 2020 soit une baisse de 16 %.** Parallèlement le taux de recyclage poursuit sa hausse, en passant à 21 % en 2020 contre 14 % en 2014). Pour accompagner cette **politique de réduction**, les actions de sensibilisations et d'expérimentations seront également maintenues à un haut niveau, à l'image des rues Zéro Déchets lancées dans de nombreux arrondissements. Côté investissement, **la priorité est donnée aux conditions de travail des agents, avec un accent mis sur la réhabilitation et la rénovation des locaux.** Pour répondre aux nouveaux besoins, un nouveau local sera créé dans le 14^{ème} arrondissement et d'autres locaux seront adaptés pour permettre d'accueillir des ateliers dits d'après-midi. Enfin, la Ville poursuit la reconversion et la dédiélisation de son parc d'engins : par exemple plus de 89 % du parc de bennes est passé au GNV. En 2022, des ateliers engins du 20^{ème} et de Paris Centre passeront au 100 % électrique.

Le budget 2022 renforce les politiques publiques en faveur de l'adaptation du territoire pour améliorer le cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens

S'agissant de l'accessibilité, 13,5 M€ (en hausse de près de 5 M€ par rapport à 2021), sont inscrits pour couvrir les travaux de mise en accessibilité des équipements municipaux pour les personnes en situation de handicap. Par ailleurs, **la stratégie handicap 2017-2021** a d'ores et déjà permis de créer de nombreuses solutions médico-sociales pour les adultes handicapés (+ 463 places). La Ville prévoit pour 2022 de créer 40 places de service d'accompagnement médico-social et 75 places de foyers d'accueil médicalisé (FAM). S'agissant de l'habitat inclusif, 400 k€ vont permettre de se lancer sans attendre dans cette démarche cofinancée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). A Paris, on compte plus de 186 000 usagers ayant au moins un **droit ouvert à la MDPH**, le budget 2022 permet ainsi de maintenir et d'améliorer la qualité du service rendu et de poursuivre le travail engagé pour faire de la MDPH le centre ressource sur le handicap à Paris.

En matière d'Aide Sociale à l'Enfance, le budget permet de poursuivre nos engagements à destination de tous les enfants qui sont confiés à la Ville de Paris (compétence départementale). Ce budget contribue notamment à la mise en œuvre du **Schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance 2021-2025**, document devant être renouvelé tous les 5 ans, et participe à la déclinaison du Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants par l'ouverture de structures innovantes comme **le foyer pour enfants victimes d'inceste et de violences sexuelles**. Enfin, il s'inscrit dans un engagement fort de la Ville de Paris afin de permettre une large diffusion d'une culture des Droits de l'enfant sur l'ensemble du territoire parisien, notamment via les **actions de la Mission Droits de l'enfant**.

Pour mieux **accueillir les tout-petits**, le budget pour 2022 prolonge l'effort continu depuis 2001 pour élargir l'offre de places en **crèche** et constamment améliorer la qualité d'accueil, notamment avec la mise en place du nouveau marché de couches écologiques. Paris poursuit son action avec la livraison de 500 nouvelles places de crèches pour répondre aux besoins des familles.

À l'école et au collège, nous maintenons l'effort budgétaire pour garantir aux élèves de bonnes conditions d'apprentissage, avec une attention particulière apportée aux quartiers populaires. En 2022, un nouveau budget participatif des écoles et des collèges sera mis en place au premier trimestre, avec l'inclusion pour la première fois des écoles maternelles. S'agissant de la restauration scolaire, l'amélioration de la qualité se poursuit, en particulier avec la reprise par les caisses des écoles de la restauration des collèges ou la remunicipalisation des cantines dans le 18^{ème} arrondissement.

La réhabilitation et l'amélioration de la qualité de service de nos établissements seniors sont une priorité de cette mandature. Pour 2022, les travaux de réhabilitation de l'Ehpad Groussier à Bondy, géré par le CASVP, se poursuivent et s'achèveront en 2023. Par ailleurs, des études seront lancées visant à la réhabilitation des résidences autonomie Épinettes (17e) et Beaunier (14e), toutes deux gérées par le CASVP. Les travaux débuteront en 2023. Enfin, des études seront également lancées concernant la restructuration de l'Ehpad Jardin des Plantes dans le 5^{ème} arrondissement,

qui deviendra une résidence autonomie pour personnes âgées, comprenant un projet d'habitat inclusif pour des personnes sourdes et malentendantes, ainsi qu'un pôle gérontologique pour le maintien à domicile des séniors du territoire.

En outre, **la Ville poursuivra le renforcement de ses politiques vis-à-vis des séniors**. Financée par l'ARS et de la Ville de Paris, une **expérimentation « Ehpad Hors les Murs »** est lancée afin de permettre un accompagnement social et sanitaire renforcé à domicile de Parisiennes et des Parisiens, pour leur permettre de rester vivre chez eux et d'éviter une entrée en établissement, généralement subie et non souhaitée. Elle se déclinera dans deux territoires parisiens : dans le 18^{ème} arrondissement, avec un projet porté par le CASVP autour de l'Ehpad Oasis, et dans le 13^{ème} arrondissement avec un projet porté par l'Ehpad Péan, géré par ACPPA. **La Conférence des financeurs de Paris** sera renforcée (6,2 M€ sont inscrits, soit une hausse de 0,3 M€ par rapport à 2021) dont l'objectif est de déployer une stratégie de prévention globale de la perte d'autonomie. En 2022, un axe prioritaire d'intervention portera sur la nutrition et l'alimentation des séniors. Enfin, **un schéma séniors 2022-2023 sera élaboré** : il permettra de déterminer les besoins sociaux et médico-sociaux des personnes âgées du territoire parisien et, plus généralement, de favoriser l'adaptation de notre ville à l'avancée en âge dans l'objectif de permettre à chacun de trouver un cadre adapté à son parcours de vie. **En matière de politique de prévention**, le budget permet d'engagement pleinement l'appel à projets pour prévenir les rixes, lancé cette année dans le cadre de la stratégie parisienne de prévention des rixes (+ 150 k€ au BP 2022), pour mettre en place des actions de prévention en rue, sur les réseaux sociaux et des initiatives éducatives ou de soutien à la parentalité. L'engagement en matière de prévention spécialisée est également confirmé ainsi que le soutien aux dix associations de prévention spécialisée.

Engagement prioritaire pour cette mandature, **la police municipale** déploie ses effectifs depuis le 18 octobre 2021. Pour 2022, le budget permet de poursuivre le déploiement d'une réforme attendue des Parisiennes et des Parisiens, pour équiper les agents et permettre d'édicter un programme de formations, comprenant à la fois les formations obligatoires de droit commun mais aussi des formations adaptées à missions et valeurs de la Ville de Paris (relation avec les habitants, prévention des discriminations, lutte contre le harcèlement, violences faites aux femmes, promotion de la déontologie, etc.). C'est également des crédits nécessaires aux opérations bâtimentaires pour les divisions de police municipale (territorialisation / 17 divisions / 1 par arrondissement). Enfin, le BP 2022 permet de compléter le plan de vidéo protection pour Paris, en cofinancement avec l'Etat. Enfin, la poursuite de la politique ambitieuse en matière de prévention de la délinquance, de lutte contre la récidive et de l'aide en victime est confirmée en reconduisant une enveloppe de subvention à hauteur de 1,2 M€.

Enfin, le budget maintient l'ambition de la Ville **en matière de vie associative et de participation citoyenne**. Le soutien aux associations, qui ont été et sont encore durement marquées par la crise sanitaire, sera poursuivi. **L'Assemblée citoyenne et le Conseil parisien** des associations sont les nouvelles instances fortes de ce mandat. Elles ont été installées respectivement en novembre et décembre 2021 et connaîtront leur première année de travail en 2022 ainsi que la mise en place des cycles de formations à destination de leurs membres. **Le budget participatif** reviendra pour la 2^{ème} édition de ce mandat avec un dépôt des projets du 5 au 25 janvier et une phase de vote du 8 au 27 septembre. En 2021, les 62 projets lauréats représentaient un montant total de

74,6 M€. Le déploiement et le renforcement du programme des **Volontaires de Paris** seront aussi poursuivis en prévision notamment des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Enfin, **la plateforme *idees.paris*** ainsi que les autres sites de participation (budget participatif, je m'engage, etc.) laisseront la place au cours de l'année 2022 à un nouveau hub de la participation conçu comme la porte d'entrée unique et numérique des dispositifs d'engagement à Paris.

Les actions de lutte contre les discriminations et en **faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes** contribuent également au développement d'une ville inclusive, respectueuse des diversités. La Ville a ainsi initié une démarche globale en faveur de l'égalité femmes-hommes, incarnée notamment par le Plan d'égalité présenté au Conseil de Paris d'octobre 2021 et le Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes. Cette approche est depuis complétée par **le budget sensible au genre**. Ce budget vise à systématiser la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques parisiennes et permet d'engager une évaluation des dépenses selon leur impact sur l'égalité femmes-hommes. À terme, cette démarche permettra de repenser l'organisation des dépenses et des recettes de la Ville afin de promouvoir cette égalité. Par ailleurs, le budget permet de financer les politiques de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes pour 1,3 M€ et la lutte contre les discriminations pour 1,8 M€.

En outre, la Ville de Paris porte, depuis toujours, un idéal de tolérance et de liberté. Afin de lutter contre toute forme de discrimination LGBT-phobes, la capitale s'engage à poursuivre son travail de prévention, ainsi qu'à accompagner et valoriser la vie associative et militante du milieu LGBTQI+ parisien. Logement, emploi, éducation, etc. C'est dans la vie quotidienne que peuvent s'exercer les discriminations. En conséquence, la Ville lutte contre toutes les discriminations, que cela soit en tant qu'employeur, quand elle délivre des services publics ou quand elle défend ses valeurs d'égalité auprès du grand public. Cet engagement a été reconnu par la double labellisation Alliance Égalité de l'AFNOR cette année. Pour sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens dès leur plus jeune âge, la **Ville de Paris déploie le dispositif « Collèges pour l'égalité »**. Il permet aux associations d'intervenir dans les collèges pour former les adolescents à l'égalité de traitement, la déconstruction des préjugés, en articulant l'égalité filles-garçons et la prévention et lutte contre les discriminations. En lien avec des associations, **Paris veut également se doter d'un plan pluriannuel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme** pour faire face à la recrudescence d'actes antisémites et racistes. Enfin, Paris s'engage et soutient les défenseurs des droits en danger par un appui aux ONG engagées auprès des défenseurs comme la Fédération Internationale des Droits de l'Homme.

Le budget 2022 accompagne le retour de « la vie parisienne » en soutenant le sport, la jeunesse et la culture

Cette politique d'amélioration continue des services publics parisiens, pour renforcer le vivre-ensemble, passe également par une action amplifiée en matière culturelle et sportive.

En matière culturelle, l'année 2022 sera marquée par l'achèvement des travaux de rénovation du Théâtre de la Ville, l'ouverture de la Ferme Montsouris, rénovée pour accueillir des projets cirque avec l'association CircusNext et l'ouverture de la salle Marius Magnin, deuxième salle du Théâtre 14. La Ville poursuivra la densification du réseau d'équipements de proximité avec le démarrage des travaux des médiathèques James Baldwin (19^{ème}) et Virginia Woolf (13^{ème}). Pour poursuivre l'amélioration du service aux usagers, d'autres chantiers seront engagés comme ceux du Conservatoire Municipal du 15^{ème} arrondissement ou ceux des Ateliers Beaux-Arts à Chapelle International. **Du côté des musées**, le musée Bourdelle (15^e) rouvrira l'intégralité de ses espaces tandis que les travaux de préfiguration du nouveau parcours du musée de la Vie Romantique (9^e) démarreront. Dans Paris Centre, la Ville inaugurera au mois de septembre 2022 un site culturel d'un nouveau genre qui proposera une visite immersive en réalité virtuelle de Notre-Dame pour mettre en valeur l'immense richesse patrimoniale, architecturale et historique de la cathédrale. Ce parcours-spectacle sera proposé temporairement le temps des travaux dans un ancien parc de stationnement souterrain aux abords de Notre-Dame.

Le budget vient également en soutien aux grandes manifestations culturelles de l'année prochaine : le prochain été culturel s'inscrira pleinement dans l'Olympiade culturelle et la Ville soutiendra l'année croisée France Portugal tandis que nous célébrerons les 20 ans de Nuit Blanche. Les musées continueront de proposer une programmation artistique ambitieuse et à portée internationale avec notamment les expositions Boldini au Petit Palais et Frida Kahlo au Palais Galliera.

Concernant le patrimoine de la Ville, le budget s'inscrit dans la continuité de la politique de restauration et de valorisation de nos **édifices patrimoniaux** : 14 opérations de restauration sont en cours et bénéficieront d'un investissement de la Ville de Paris à hauteur de 28,8 M€ en 2022 (pour 24,6 M€ en 2021). C'est aussi la poursuite de la politique volontariste de la Ville en faveur des **fontaines patrimoniales** : 1,4 M€ seront investis pour leur restauration, notamment la fontaine des Innocents et la fontaine Stravinsky. En investissement, le budget 2022 permettra **l'aboutissement de grands projets mémoriaux**, telle la **statue en mémoire de Solitude** (17^e) qui sera inaugurée en mai, et l'inscription de crédits qui contribueront à la poursuite d'un **grand projet mémorial de la mandature : le Jardin Mémorial en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015 de la place Saint-Gervais**. 2022 verra également le début du projet du **monument LGBT de l'allée Marcel Proust** (8^e) avec l'ouverture d'une AP de 0,2 M€. En fonctionnement, le budget 2022 accompagnera une actualité mémorielle très dense, notamment à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, Dans le souci de l'apaisement des mémoires et dans l'esprit de la « Promesse républicaine », les jeunes générations seront régulièrement associées à l'ensemble de ces initiatives.

En matière sportive, des mesures en faveur du sport (« Paris + Sportive » dans les transformations olympiques) et le lancement de l'Olympiade culturelle seront mises en œuvre. Conformément aux engagements pris, le budget 2022 permettra de poursuivre les projets précédemment engagés (tels que les piscines Blomet (15^e), Saint-Merri (Paris Centre), Yvonne Godard (20^e), Elisabeth (14^e) et de rénover de nombreux équipements nautiques (CPE Piscines d'un montant de 22 M€, le Bassin école Clerc (7^e)), la piscine Roger Le Gall (12^e), les espaces extérieurs de la Butte aux Cailles (13^e) ; la piscine Dauvin (18^e) et celle de Vallerey (20^e), etc.). Par ailleurs, la rénovation lourde de la piscine

Pontoise dans le 5^{ème} arrondissement sera poursuivie et celle de Château-Landon dans le 10^{ème} arrondissement sera engagée. Le budget permet également de créer de nouvelles piscines dans les 18^{ème} et 13^{ème} arrondissements avec les piscines Belliard et Carpentier. 5 baignades en Seine seront mises en place d'ici à la fin du mandat et l'aménagement du bras Marie pour accroître les activités sportives, dans Paris Centre, sera engagée. S'agissant de la préparation de Paris à l'accueil des JOP, 3 M€ sont prévus pour l'héritage. **La rénovation des sites d'entraînement olympique** (Vallerey (20^e), Dauvin (18^e), Rousié (17^e) et Poissonniers (18^e)) permettra ainsi d'installer des équipements de qualité dans les quartiers populaires concernés, tout comme la construction de l'Aréna Porte de la Chapelle, première pierre au renouvellement urbain de ce quartier, héritage des Jeux de Paris 2024 à la fois par sa salle de spectacle de 8 000 places mais également grâce aux deux gymnases de proximité.

Le budget 2022 favorise la reprise de l'activité en finançant les actions en matière de développement économique, de soutien à l'emploi et d'innovation

Dans la continuité du plan **Paris Boost Emploi** voté en novembre 2020, la Ville s'engage à développer la formation professionnelle des Parisiennes et Parisiens, ainsi que le retour à l'emploi via des soutiens financiers renforcés dans les secteurs ayant le plus souffert ou permettant de rebondir le plus efficacement. Le budget permet également de maintenir un haut niveau de subvention à destination des acteurs du service public de l'emploi. Grâce à cet effort, la Ville de Paris continuera de soutenir à même niveau la Mission Locale de Paris, l'EPEC, l'École de la 2^{ème} chance et un grand nombre de structures associatives qui accompagnent quotidiennement les Parisiens et les Parisiennes vers un retour à l'emploi durable.

Le maintien des crédits en fonctionnement affectés à **l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire** permet de poursuivre le développement d'une économie résiliente, qui représente aujourd'hui plus de 10 % de l'économie parisienne. Le potentiel d'emplois nouveaux est important dans ces nouvelles filières de la transition écologique et solidaire, et la Ville de Paris pourra poursuivre son implication au travers des dispositifs emblématiques tels que les appels à projets des « Trophées de l'ESS », « Cap sur l'économie circulaire » ou encore via les dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat social. En complément, le maintien des crédits d'investissement dédiés à la finance solidaire permettra d'accélérer le changement d'échelle de l'ESS à Paris, à travers le financement de l'amorçage de plusieurs centaines d'entreprises sociales. Par ailleurs, les nouvelles lignes d'investissement créées sur le réemploi et le développement des alternatives aux plastiques à usage unique permettront de poursuivre le maillage du territoire parisien en ressourceries et recycleries, ainsi que d'impulser le développement massif de la consigne pour réemploi des contenants alimentaires, dans la perspective des JOP de 2024.

En matière **d'innovation et d'attractivité**, le budget 2022 permet de développer les incubateurs, les startups, mais aussi de renouveler le soutien apporté à Paris&Co, véritable accompagnateur de l'écosystème de l'innovation, créateur de richesse, d'emplois et participant à l'attractivité de Paris. 2022 verra aussi le développement d'Hôtels industriels, permettant le développement et l'installation sur le

territoire parisien, de startups grandissantes. Le programme PIA « Paris innovation amorçage » sera également à nouveau déployé et permettra le financement des entreprises accueillies dans les incubateurs labellisés Paris Innovation pour les projets innovants en phase de pré-amorçage et d'amorçage. Le dispositif « Paris innove » favorisera l'innovation avec une nouvelle édition des trophées de l'innovation qui sera revisitée et élargie. La dynamique de l'arc de l'innovation sera également amplifiée avec les territoires partenaires, dans le cadre de la feuille de route 2021-2026.

La Ville poursuivra les efforts, déjà accomplis, pour faire de Paris un lieu de **recherche et d'innovation**. 1 M€ est destiné au fonds de soutien à la recherche, stable par rapport au BP 2021. S'ajoutent 4 M€ pour le financement du programme « Émergences », qui vise à soutenir de jeunes chercheurs, favoriser la création et le développement de nouvelles équipes sur le territoire, les valorisant à l'échelle nationale et internationale. Plus de 6 M€, en fonctionnement et en investissement, permettront de financer l'école de création numérique TUMO et pour son extension au sein de l'Académie du Climat, qui a ouvert ses portes en septembre 2021. Enfin, en matière **d'enseignement supérieur**, le budget 2022 maintient le financement des écoles de la Ville, ESPCI, EIVP et EPSAA, qui participent à la vie de la cité et contribuent à sa renommée. Nous poursuivons notre effort d'investissement pour le projet de restructuration de l'ESPCI qui vise à augmenter sa capacité d'accueil aussi bien en termes d'enseignement que de recherche. Il s'agit de permettre à l'école de rester compétitive en proposant des conditions d'études dignes des standards internationaux.

Le budget dédié à **la vie étudiante** permet de poursuivre les actions de lutte contre la précarité étudiante avec :

- L'AILE, une bourse d'aide à l'installation, de 500 à 1 000 €, proposée aux étudiants boursiers ne bénéficiant pas d'une chambre en résidence universitaire.
- Le soutien et la coordination de lieux de distribution alimentaire dédiés aux étudiants, proposant aussi orientation et soutien sur les sujets de la santé mentale, l'accès aux droits, le logement, etc. A Paris Centre, dans les 13^{ème}, 14^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème} arrondissements, ce sont plus de 30 000 équivalents-repas qui sont distribués chaque semaine. Ce budget permet aussi la poursuite des actions en faveur de l'engagement étudiant, notamment via l'Appel à Projet KIT ASSO qui a été reconfiguré, et la Maison des initiatives étudiantes. Quant au budget d'investissement, il permet de compléter le financement de la Ville pour la rénovation du bâtiment Jean Sarrailh, important lieu étudiant du Crous de Paris, dans le 5^{ème} arrondissement.

S'agissant du **développement de l'agriculture urbaine et l'alimentation durable**, pour lesquelles il est prévu plus de 4 M€, l'AAP « **Alimentation Durable et Solidaire** » sera poursuivie en 2022. Sa première édition en 2021 a permis l'ouverture de 36 nouveaux lieux d'alimentation durable et solidaire dans Paris. En poursuivant notre soutien aux acteurs économiques de la transition écologique agricole et alimentaire, la Ville accompagne l'émergence et le développement de nouveaux lieux de consommation, vente ou transformation de produits alimentaires locaux et durables à tarifs accessibles. La « **Fabrique des transitions agricoles et alimentaires** » ouvrira à Serpollet, hôtel industriel dédié aux acteurs de la transformation alimentaire durable. L'AAP « **Paris Fertile** », qui permet de sensibiliser et de former les Parisiennes et les Parisiens éloignés de l'emploi ou en reconversion aux métiers de l'agriculture durable (22 actions de formation portées par 15 structures en 2021) sera rééditée.

Le budget 2022, dont environ 1,3 M€ est dédié aux restaurants et épiceries durables, permet aussi **le déploiement et le financement de deux plans structurants pour la restauration collective parisienne** : le Plan Alimentation Durable et le Plan de Sortie des Plastiques ainsi que la poursuite de l'AAP « Paris Sème » afin de soutenir en investissement le développement de l'agriculture en ville et les acteurs de l'agriculture urbaine. Le soutien à l'agriculture sous toutes ses formes, dont la préfiguration d'AgriParis qui sera poursuivie en 2022, contribuera directement à la stratégie d'alimentation durable de la Ville et à la résilience du territoire.

39,5 M€ sont dédiés aux actions sectorielles en faveur de l'industrie, des commerces, de l'artisanat et du développement touristique, soit une hausse de 12,4 M€ par rapport au BP 2021. Par ailleurs, la Ville se fixe pour objectifs la **préservation de la diversité commerciale et la valorisation des commerces et des artisans de proximité**. Les dépenses de modernisation et de développement des commerces et marchés parisiens augmentent significativement, pour atteindre 27,1 M€ en 2022, contre 8,5 M€ au BP 2021. Dans cette perspective, 23,3 M€ permettront de financer la Foncière Paris Commerce afin de racheter des locaux acquis par la Semaest dans le cadre du contrat relatif au dispositif « Vital'Quartier 2 ». Enfin plus de 2 M€ sont prévus au titre des dépenses liées à l'industrie, au commerce et à l'artisanat finançant notamment les illuminations de Noël et les diverses animations commerciales, la fête des marchés, le festival des cuisines de rue et l'entretien des dix marchés couverts.